

1. Présentation de la société

La société **Bernezac Communication** (ci-après " le Prestataire"), SARL au capital de 37 500 €, immatriculée au RCS de Saintes sous le numéro 450 247 523, dont le siège social est situé à 7 rue des Roseaux - 17420 Saint-Palais sur Mer, exerce une activité de prestations de services majoritairement à destination de clients professionnels.

2. Champ d'application et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations fournies par Bernezac Communication à des clients professionnels (ci-après "le Client").

Elles sont systématiquement communiquées ou mises à disposition du Client préalablement à toute commande et sont réputées acceptées sans réserve par le Client dès validation du devis, signature du contrat ou commencement d'exécution des prestations.

Les présentes CGV sont opposables au Client, conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du Code de commerce, et prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit exprès du Prestataire.

Les présentes CGV annulent et remplacent toutes les versions précédentes.

3. Prestations proposées

Bernezac Communication propose notamment (liste non exhaustive) :

- Conception, développement, maintenance et mise à jour de sites internet
- Hébergement de sites web, gestion de noms de domaine et services associés
- Conseil et stratégie de communication
- Création de contenus (éditoriaux, graphiques, digitaux)
- Gestion de projets de communication
- Relations presse et relations publiques
- Accompagnement marketing et digital

Les prestations, livrables, délais, conditions financières et techniques sont définis dans le devis accepté par le Client.

4. Devis, commande et acompte

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable.

Le devis est valable 30 jours. La commande est ferme dès signature du devis ou validation écrite.

Sauf stipulation contraire :

- un acompte de 40 % est exigible à la commande,
- le solde est payable à la livraison ou à la mise en ligne.

Aucune prestation ne débute sans encaissement effectif de l'acompte.

5. Prix

Les prix sont exprimés en euros HT. La TVA applicable est celle en vigueur.

Les frais annexes (hébergement, licences, noms de domaine, achats médias, sous-traitance spécifique) ne sont pas inclus sauf mention contraire et sont facturés en sus.

6. Modalités de paiement et pénalités

Les factures sont payables à date d'échéance indiquée sur la facture.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal,
- indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L.441-10 C. com.),
- suspension immédiate des prestations et/ou de l'accès aux services hébergés.

7. Délais d'exécution

Les délais sont indicatifs. Tout retard imputable au Client suspend automatiquement les délais.

Aucun retard ne peut justifier annulation, réduction de prix ou indemnisation.

8. Obligations et responsabilités du Client

Le Client agit en qualité de professionnel indépendant et assume seul les risques et responsabilités liés à son activité.

À ce titre, le Client est seul responsable :

- des propos, contenus, visuels, données et informations figurant sur ses supports digitaux et papier,
- de la conformité de ses contenus aux lois et règlements en vigueur, aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux règles déontologiques applicables,
- du respect des droits des tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits d'auteur, de marques, de dessins et modèles, de brevets et de droits de la personnalité,
- de l'ensemble des données personnelles qu'il traite et diffuse.

Le Client reconnaît que les publications constituent des œuvres protégées par le Code de la propriété intellectuelle (article L.112-2) et garantit être titulaire de l'ensemble des droits nécessaires, notamment les droits de reproduction, de représentation et de diffusion, y compris sur Internet, pour la durée et les usages prévus.

Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations requises auprès des ayants droit.

Il s'engage à effectuer l'ensemble des démarches et déclarations légales nécessaires à la création et à l'exploitation de ses prestations, notamment de son site internet, conformément à la législation française en vigueur.

Garantie et indemnisation

Le Client garantit relever et indemniser intégralement Bernezac Communication de toute réclamation, action, procédure ou condamnation émanant de tiers, liée directement ou indirectement :

- aux contenus transmis, diffusés ou exploités,
- à une atteinte aux droits de tiers,
- à un acte de concurrence déloyale ou parasitaire,
- à une violation des règles applicables à Internet, à la vie privée ou au Code pénal.

À ce titre, le Client s'engage à :

- régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme qui serait réclamée à Bernezac Communication,
- intervenir volontairement à toute procédure engagée contre Bernezac Communication,
- prendre en charge l'intégralité des frais, dommages et condamnations prononcés à l'encontre de Bernezac Communication,
- assurer, à ses frais, la défense de Bernezac Communication, cette dernière conservant la liberté de conduire la procédure ou de transiger.

Obligation de collaboration

Le Client s'engage à collaborer activement avec Bernezac Communication, à fournir tout document ou information utile à l'exécution des prestations et à informer le Prestataire de toute modification de sa situation dans un délai maximal d'un mois, et dans un délai de 48 heures en cas de changement d'adresse de messagerie.

9. Sites web – dispositions spécifiques

9.1 Conception et validation

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

La validation écrite ou tacite du site vaut acceptation définitive.

Toute demande ultérieure fera l'objet d'une facturation complémentaire.

9.2 Hébergement

L'hébergement est fourni sans garantie de disponibilité continue.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable :

- des interruptions temporaires,
- des pertes de données,
- des intrusions, virus, attaques informatiques,

Les présentes CGV annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

- des conséquences d'une mauvaise utilisation par le Client.
Le Client est responsable de ses sauvegardes.

9.3 Responsabilité éditeur

Le Client est seul responsable du contenu du site au sens de la législation en vigueur. Le Prestataire agit en qualité de prestataire technique.

10. Propriété intellectuelle et réserve

Le Prestataire demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les créations.
Aucune cession de droits n'intervient tant que l'intégralité des sommes dues n'a pas été réglée.
La cession est strictement limitée aux usages, supports, territoires et durées prévus au devis.
Toute utilisation non autorisée constitue un acte de contrefaçon.

11. Publicité et promotion

Bernezac Communication pourra se prévaloir des services fournis au Client et mentionner le nom, la dénomination sociale, le logo et/ou les réalisations du Client à titre de référence commerciale et promotionnelle, sur l'ensemble de ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, plaquettes commerciales, appels d'offres, présentations commerciales), sauf opposition expresse, écrite et préalable du Client.
Toute demande de retrait ultérieure devra être formulée par écrit et ne produira effet que pour l'avenir.

12. Données personnelles – RGPD

Dans le cadre de l'exécution des prestations, les parties peuvent être amenées à traiter des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

12.1 Rôles des parties

Le Client agit en qualité de **responsable de traitement** au sens du RGPD.

Bernezac Communication agit, selon les prestations, soit en qualité de **sous-traitant**, soit en qualité de **prestataire technique**, uniquement sur instruction documentée du Client.

12.2 Obligations du Client

Le Client garantit :

- la licéité des traitements de données personnelles qu'il met en œuvre,
- avoir informé les personnes concernées conformément aux articles 12 à 14 du RGPD,
- avoir recueilli, lorsque requis, le consentement des personnes concernées,
- respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.

Le Client demeure seul responsable des contenus, bases de données, formulaires et outils intégrés sur son site internet.

12.3 Obligations du Prestataire

Bernezac Communication s'engage à :

- traiter les données personnelles uniquement pour les besoins stricts de l'exécution des prestations,
- mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données,
- ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles prévues contractuellement,
- informer le Client de toute violation de données personnelles dont elle aurait connaissance.

12.4 Limitation de responsabilité

Bernezac Communication ne saurait être tenue responsable d'un manquement du Client à ses obligations RGPD, ni des conséquences liées aux traitements réalisés directement par le Client ou par des tiers sous sa responsabilité.

Toute responsabilité éventuelle du Prestataire au titre du RGPD est strictement limitée conformément à l'article 13 des présentes CGV.

13. Responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée aux **dommages directs**.

Elle est en tout état de cause **plafonnée au montant HT effectivement payé** par le Client pour la prestation concernée.

Tout dommage indirect est expressément exclu.

14. Résiliation

14.1 Résiliation par le Client

Le Client peut résilier le contrat à tout moment, par notification écrite adressée à Bernezac Communication (courrier recommandé ou email avec accusé de réception).

Cette résiliation ne saurait en aucun cas ouvrir droit à remboursement des sommes déjà versées.

L'ensemble des prestations réalisées, engagées ou en cours au jour de la résiliation demeure **intégralement dû**, y compris les travaux préparatoires, réservations techniques, développements partiels, licences, hébergement ou toute dépense engagée pour le compte du Client.

Lorsque la prestation fait l'objet d'un abonnement ou d'un engagement de durée (notamment hébergement, maintenance ou services récurrents), la période en cours reste due en totalité, sauf stipulation contractuelle contraire.

14.2 Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 15 jours.

15 - Responsabilité - Assurances

Bernezac Communication et le Client assument leur responsabilité professionnelle et déclarent bénéficier, à la date des présentes, par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance solvable.

16. Force majeure

Les Parties reconnaissent comme cas de force majeure les événements répondant à la définition de l'article 1218 du Code civil et à la jurisprudence. La Partie qui en est victime doit en informer immédiatement l'autre par écrit.

La force majeure suspend les obligations de la Partie concernée, les Parties devant en limiter les effets autant que possible. Si l'empêchement dure plus de 30 jours consécutifs, chacune des Parties peut résilier le Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation en cas de force majeure n'ouvre droit à aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit ne soit due de part et d'autre et les Parties restent tenues uniquement des obligations relatives à la propriété intellectuelle, la confidentialité, la protection des données et la responsabilité.

17. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de Bernezac Communication, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.